



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue sis au 27, rue Bellevue, le mercredi 1^{er} octobre 2025, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire

Monsieur le conseiller Gilles Saulnier

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

Madame la conseillère Leigh MacLeod

Madame la conseillère Carole Patenaude

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Louise Cossette.

432.10.25 SECOND PROJET DE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE 335, CHEMIN DU LAC-ÉCHO

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de PPCMOI a été traitée suivant les dispositions du Règlement (648-2022) sur les PPCMOIs ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est situé dans la zone résidentielle et villégiature RV-18 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la reconstruction de constructions accessoires de type terrasse et galerie à l'intérieur d'une zone de fortes pentes;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'ajout d'une construction accessoires de type véranda trois (3) saisons à l'intérieur d'une zone de fortes pentes;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la mise aux normes complètes de constructions dérogatoires protégés par droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à stabiliser davantage un talus d'une zone à fortes pentes;

CONSIDÉRANT la plus-value du projet quant à la qualité supérieure et innovante des matériaux utilisés, surtout pour le mur de soutènement;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager proposé sera de qualité supérieure que l'existant, en raison de l'augmentation des superficies de plantation;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice sérieux pouvant être causé au demandeur advenant le refus de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet et la demande et formule un avis favorable à celui-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu une assemblée de consultation publique le 24 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet et la demande et formule un avis favorable à celui-ci;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin

Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER le second projet de résolution concernant le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 335, chemin du Lac-Écho (4783-39-1936) pour la reconstruction de constructions accessoires de type galerie et terrasse, ainsi que l'ajout d'une construction accessoire de type véranda trois (3) saisons dans un secteur de fortes pentes.

CERTIFIÉE CONFORME LE 6 OCTOBRE 2025



Hugo Lépine

Directeur général et greffier-trésorier